

Image not found or type unknown



Un bébé avec un papa qui a reçu une oqtf

Par **estelle86**, le **05/02/2013 à 16:59**

Bonjour,rnj'attends un enfant avec un homme qui à reçu une oqtf suite à une demande d'asile politique.rnje souhaiterais savoir à partir de quelle date il faudrait faire une reconnaissance anticipée de paternité et si cela pourrait l'aider à être régularisé.rnmerci pour votre réponse,rncar je m'inquiète beaucoup,rncordialement,

Par **citoyenalpha**, le **09/02/2013 à 00:44**

Bonjourrrnde quelle nationalité êtes vous?rnrnrnRestant à votre disposition

Par **estelle86**, le **09/02/2013 à 20:17**

bonsoir,rnje suis Française,

Par **citoyenalpha**, le **10/02/2013 à 12:56**

Bonjourrrnil convient de faire une reconnaissance de paternité conjointe auprès de la mairie.rnrnEn tout état de cause avec ce document le père pourra demander une carte mention vie privée vie familiale de sa situation auprès de la préfecture comme parent d'enfant français.rnrnLe père est il entré régulièrement sur le territoire?rnrnRestant à votre disposition.

Par **estelle86**, le **10/02/2013 à 20:50**

Bonsoir, rnle futur père vie avec moi on s'est pacsés en juin 2012 et il a reçu une oqtf en septembre 2012.rnJe voulais savoir s'il faut que l'on attendent la naissance de notre enfant ou les un ans de notre pacs pour entamer les démarches.rnCar cette situation me stresse j'ai peur de me retrouver seule enceinte ou avec notre enfant.rnje vous remercie pour vos réponses.

Par **citoyenalpha**, le **10/02/2013 à 21:02**

Le pacs est pris en considération mais ne saurait faire droit à régularisation.rnrnLe meilleur moyen est la reconnaissance de paternité conjointe en mairie. Vous pouvez déjà la faire. Ensuite déposer carte mention vie privée vie familiale en tant que parent d enfant français.rnrnVous n avez pas répondu à la question de savoir si le père était régulièrement entré sur le territoire français.rnrnEn tout état de cause vous pourrez joindre la preuve de la conclusion du PACS pour appuyer la demande.rnrnRestant à votre disposition

Par **estelle86**, le **10/02/2013 à 21:08**

rebonsoir :)rndésolée je n'avais pas compris la question oui il est entrée légalement sur le territoire français.rnil est donc possible de faire une demande de carte mention vie privée.... avant la naissance de notre enfant?rnmerci beaucoup pour vos réponses qui me soutiennent

Par **citoyenalpha**, le **10/02/2013 à 21:17**

Oui c est possible. La régularisation n est point de droit cependant elle est accueillie favorablement par la préfecture. rnIl conviendra de fournir la preuve de votre grossesse rnrnAllez ensemble en mairie pour faire une reconnaissance anticipée.rnrnPuis faites une demande de carte de séjour. Fournissez un maximum d information sur la situation (entrée régulière, certificat de grossesse, pacs, reconnaissance de paternité) ainsi que bien entendu les justificatifs demandés .rnrnEn tout état de cause et au vu de votre post l expulsion ne saurait aboutir. rnrnRestant à votre disposition.